

MILLESIME KLEPIERRE DECREMENT 1.70€ AVRIL 2024



Période de commercialisation
du 07 février 2024 au 30 avril 2024 (inclus).



Durée d'investissement conseillée
10 ans (hors remboursement anticipé automatique).

- **TITRE DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.
- **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 07 février 2024 au 30 avril 2024 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 avril 2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 10 ans (hors remboursement anticipé automatique). En cas de revente avant la date de remboursement final ou anticipé, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori.
- **TITRE DE CRÉANCE RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type indice.
- **CADRE D'INVESTISSEMENT** : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation⁽²⁾.
- **ISIN** : FR001400NEY4
- **COTATION** : Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
- **PRODUIT ÉMIS PAR NATIXIS STRUCTURED ISSUANCE SA**, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie donnée par Natixis⁽³⁾ de la formule de remboursement et du paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du titre de créance. L'investisseur supporte par conséquent les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de Natixis Structured Issuance SA (l'« Émetteur »), et de Natixis⁽³⁾ (le « Garant »).

equitim.

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date d'échéance ou de remboursement anticipé automatique. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

(2) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(3) Natixis : Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance



■ LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Il est calculé entre le 30/04/2024 et la date de remboursement anticipé automatique concernée⁽¹⁾, ou d'échéance⁽¹⁾ selon les cas. Les rendements indiqués dans ce document sont des taux nominaux qui ne tiennent pas compte du niveau de l'inflation. Le rendement réel du produit peut être significativement inférieur dans un contexte de forte inflation. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre le 30/04/2024 et la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ selon les cas. En cas d'achat après le 30/04/2024 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance⁽¹⁾ ou la date de remboursement automatique anticipé effective⁽¹⁾ (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Pour un investissement dans « Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024 », vous êtes exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'évolution de l'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1 (l'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,70€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : IDLI1 Index ; sponsor : Scientific Beta France ; <https://www.scientificbeta.com/>).

... avec un risque de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾ à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice si celui-ci, à la date de constatation finale⁽¹⁾, clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence.

... avec un mécanisme de remboursement anticipé à hauteur de l'intégralité du capital initial, activable automatiquement à partir de la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39 si à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique.

... avec un objectif de coupon fixe plafonné à 2,50% par trimestre (soit 10,00% par année écoulée) ainsi que les coupons mémorisés au préalable si, à une date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive du coupon ou 55% à la date de constatation finale⁽¹⁾ de remboursement de son Niveau de Référence.

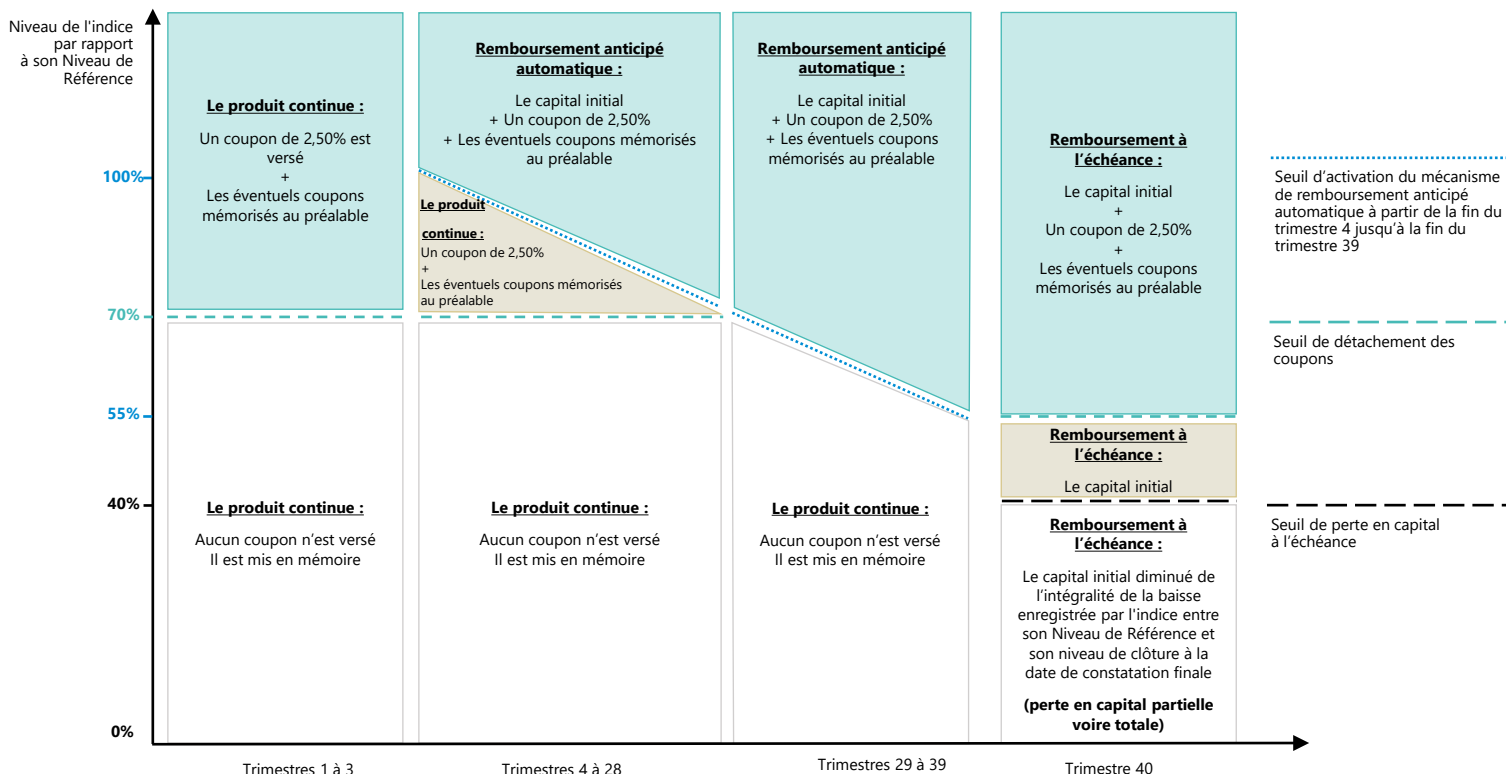
La perte en capital peut être totale si l'indice a une valeur nulle à la date de constatation finale⁽¹⁾.

Le coupon est plafonné : afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance⁽¹⁾ si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 60% par rapport à son Niveau de Référence, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,90%⁽²⁾).

Les titres de créance « **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. L'Assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Il est précisé que l'Assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

« **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » ne peut constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. L'investisseur est exposé pour une durée de 4 à 40 trimestres à l'indice, et ne bénéficie pas de la diversification offerte par les indices de marchés actions. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

■ SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 30 avril 2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



■ MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

DÉTERMINATION DU NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture hebdomadaire de l'indice **iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1** du 16/01/2024 (inclus) au 30/04/2024 (inclus).

MÉCANISME DE PAIEMENT DES COUPONS

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, on compare le niveau de l'indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de coupon, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾ :

Un coupon de 2,50%
+
Les éventuels coupons mémorisés au préalable

Cas défavorable : Si, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à la barrière dégressive de coupon, l'investisseur reçoit, à la date de paiement de coupon correspondante⁽¹⁾ :

Aucun coupon, il est mis en mémoire

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾ (à partir de la fin du trimestre 4 et jusqu'à la fin du trimestre 39), on compare le niveau de clôture de l'indice à son Niveau de Référence :

Si à l'une de ces dates, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante⁽¹⁾ :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon défini ci-dessus
+
Les éventuels coupons mémorisés au préalable
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 6,14%⁽²⁾ et 9,25%⁽²⁾)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 02 mai 2034, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'indice à son Niveau de Référence :

Cas favorable : Si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 05 mai 2034 :

L'intégralité du capital initial
+
Le coupon défini ci-dessus
+
Les éventuels coupons mémorisés au préalable
(Soit un Taux de Rendement Annuel net entre 6,09%⁽²⁾ et 9,25%⁽²⁾)

Cas médian : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 55% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 05 mai 2034 :

L'intégralité du capital initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre -1,00% et 9,09%⁽²⁾)

Cas défavorable : Si l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 05 mai 2034 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice entre son Niveau de Référence et son niveau final le 02/05/2034
(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -7,62%⁽²⁾)
L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 30 avril 2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



■ AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- À chaque date de constatation trimestrielle⁽¹⁾, l'investisseur peut recevoir un coupon de 2,50% dès lors que l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de coupon.
- Les coupons non versés précédemment sont récupérés et versés au prochain paiement éventuel du coupon.
- De la fin du trimestre 4 jusqu'à la fin du trimestre 39, si à l'une des dates de constatation trimestrielle correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial majorée du coupon de 2,50% ainsi que les coupons mémorisés au préalable (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,90%⁽²⁾).
- À la date de constatation finale⁽¹⁾, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,90%⁽²⁾).

INCONVÉNIENTS

- « **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) et à l'échéance⁽¹⁾ (si, à la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice enregistre une baisse supérieure à 60% de son Niveau de Référence). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final⁽¹⁾, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final⁽¹⁾.
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et de faillite (qui induit un risque de non-remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur ainsi qu'au risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule et du paiement des sommes dues au titre du produit.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier **de 4 à 40 trimestres**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,50% par trimestre (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 9,09%⁽²⁾).
- Le rendement de « **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » est très sensible à une faible variation du niveau de clôture de l'indice autour des seuils de la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique et la barrière dégressive de coupon de son Niveau de Référence en cours de vie, et autour des seuils de 55% et de 40% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale⁽¹⁾.
- L'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,70€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de base (tel que défini dans la section « Informations importantes ») de la présente brochure.

Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risque de perte lié au sous-jacent** : Le remboursement du capital dépend de la performance du sous-jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le sous-jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du sous-jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.
- **Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite** : En cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Émetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Émetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.
- **Risque de volatilité, risque de liquidité** : Une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.
- **Risques liés à la modification, suppression ou perturbation des Sous-Jacents** : Scientific Beta (France) SAS, l'administrateur du sous-jacent, pourrait modifier de façon significative le sous-jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du sous-jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet événement, être remplacé par celui d'un autre sous-jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

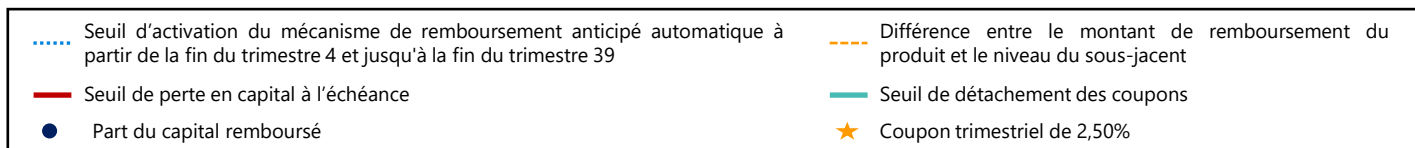
(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 30 avril 2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.



■ ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.



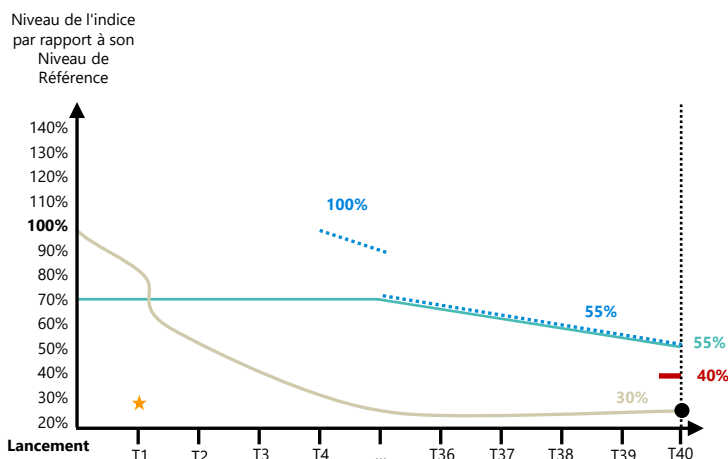
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence

À la fin du trimestre 1, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement supérieur à la barrière dégressive de coupon. Le produit verse donc un coupon de 2,50% au titre du trimestre.

À l'issue des trimestres 2 à 39, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 40% de son Niveau de Référence (30% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice, soit 30% de son capital initial dans cet exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net négatif de -13,567%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net négatif de -12,21%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital, qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.



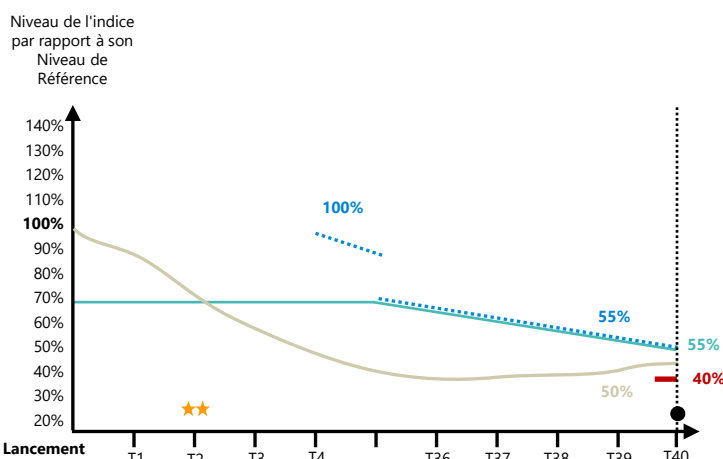
SCÉNARIO MÉDIAN : À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 55% mais supérieur ou égal à 40% de son Niveau de Référence

À l'issue du trimestre 2, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement supérieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé mais le produit verse un coupon de 2,50% au titre du trimestre ainsi que le coupon mémorisé au préalable.

À l'issue des trimestres 3 à 39, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur au seuil de versement du coupon. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit ne verse aucun coupon, ils sont mis en mémoire.

À la date de constatation finale⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau strictement inférieur à 55% de son Niveau de Référence (50% dans cet exemple) mais strictement supérieur à 40% de son Niveau de Référence. L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -0,49%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de -7,62%⁽²⁾, pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de remboursement à l'échéance⁽¹⁾ de « **PHOENIX MEMOIRE KLEPIERRE DECREMENT 1.70 EUR AVRIL 2024** ».

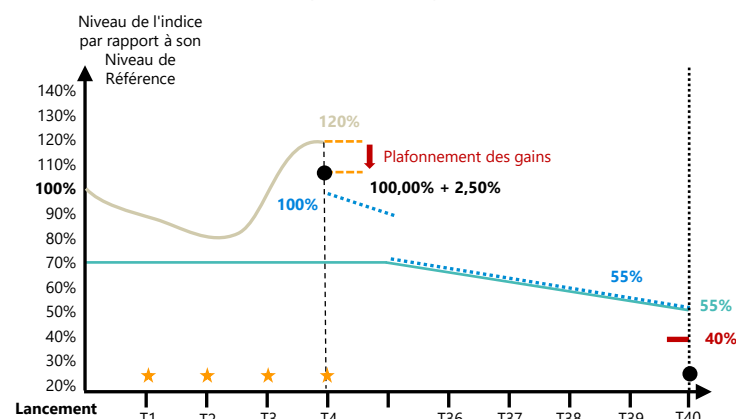


SCÉNARIO FAVORABLE : Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur ou égal à 100%

Du trimestre 1 au trimestre 3, aux dates de constatation correspondantes⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur au seuil de versement du coupon. Le produit verse alors un coupon de 2,50% au titre de chaque trimestre.

Dès la fin du trimestre 4, à la date de constatation correspondante⁽¹⁾, l'indice clôture à un niveau supérieur à la barrière dégressive de remboursement anticipé automatique (120% dans cet exemple). Le produit est alors automatiquement remboursé par anticipation. L'investisseur récupère l'intégralité du capital initial majoré du coupon de 2,50%.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 9,10%⁽²⁾, contre un Taux de Rendement Annuel net de 18,45%⁽²⁾ pour un investissement direct dans l'indice⁽³⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 2,50% par trimestre.



LE RENDEMENT DU PRODUIT « MILLESIME KLEPIERRE DECREMENT 1.70€ AVRIL 2024 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'INDICE AUTOUR DES SEUILS DE 55% ET DE 40% DE SON NIVEAU DE RÉFÉRENCE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE⁽¹⁾.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Les TRA sont calculés à partir du 30 avril 2024 jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel⁽¹⁾ ou d'échéance⁽¹⁾ selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un niveau dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

(3) Dividendes bruts réinvestis et retranchement forfaitaire.



■ ZOOM SUR IEDGE KLEPIERRE SA DECREMENT 1.7 EUR GTR SERIES 1

L'indice **IEDGE KLEPIERRE SA DECREMENT 1,7 EUR GTR SERIES 1**(dividendes bruts réinvestis en retranchant un prélèvement forfaitaire de 1,65 EUR par an) est un indice actions créé, calculé et publié par EDGE.

C'est un indice composé d'une seule action, l'action Klepierre S.A. Il réinvestit les dividendes bruts versés par l'entreprise Klepierre S.A. et déduit de la performance de l'action un prélèvement forfaitaire de 1,7 EUR par an, ce qui est défavorable pour l'investisseur. Si les dividendes bruts distribués par l'action Klepierre S.A. sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un investissement direct dans l'action Klepierre S.A.

La fréquence de déduction du prélèvement forfaitaire sur l'indice **IEDGE KLEPIERRE SA DECREMENT 1.65 EUR GTR SERIES 2** est journalière et est donc différente de la fréquence de distribution des dividendes par l'action Klepierre S.A.

La valeur des dividendes passés n'est pas un indicateur de la valeur des dividendes futurs.

Par ailleurs, si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 1,7 points, la méthode de prélèvement forfaitaire d'un montant fixe de 1,7 point aura un impact plus important sur la performance de l'Indice en cas de baisse de ce dernier. Ainsi, en cas de baisse de l'action Klepierre S.A., la baisse de l'Indice sera accélérée et amplifiée si le montant annuel des dividendes réinvestis dans l'Indice est inférieur au prélèvement forfaitaire de 1,7 point, car le prélèvement forfaitaire, d'un niveau constant de 1,7 point, pèsera de plus en plus fortement, relativement au niveau de l'Indice.

La consultation de l'Indice est publique. Pour plus d'informations sur l'Indice, veuillez consulter le site de SGX : <https://www.sgx.com/indices/products/iden1> ou le site de Trading View en français : <https://fr.tradingview.com/symbols/SGX-IDLI1/>

Source : Bloomberg, au 17 janvier 2024

ÉVOLUTION DE L'INDICE IEDGE KLEPIERRE SA DECREMENT 1.7 EUR GTR SERIES 1 ENTRE LE 16/01/2014 ET LE 16/01/2024

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.



Source : Bloomberg Finance L.P. du 16/01/2014 au 16/01/2024

■ PERFORMANCE DE L'INDICE IEDGE KLEPIERRE SA DECREMENT 1.7 EUR GTR SERIES 1

Performances au 16/01/2024	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
IEDGE KLEPIERRE SA DECREMENT 1.7 EUR GTR SERIES 1	+8,41%	+32,27%	-7,16%	-22,00%

Source : Bloomberg, au 17 janvier 2024



■ CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Forme : Titre de créance (Note), de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis⁽¹⁾, les titres de créance présentent un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance).

Garant de la formule et des sommes dues : Natixis⁽¹⁾

Distributeur : EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.

Sous-jacent : L'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1 (l'Indice est construit en réinvestissant les dividendes bruts détachés par l'action qui le compose et en retranchant un prélèvement forfaitaire annuel et constant de 1,70€ ce qui peut être moins favorable pour les investisseurs ; code Bloomberg : IDLI1 Index ; sponsor : Scientific Beta France ; <https://www.scientificbeta.com/>)

Devise : Euro (EUR - €)

Valeur nominale : 1 000 EUR

Montant minimum de souscription : 1 Titre de créance

Date d'émission : 07/02/2024

Prix d'émission : 100% de la Valeur Nominale

Période de commercialisation : Du 07/02/2024 (9h00 CET) au 30/04/2024 (17h00 CET) (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de «Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30/04/2024, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.

Garantie du capital : Pas de garantie en capital, ni en cours de vie, ni à l'échéance.

Date de constatation initiale : Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique des niveaux de clôture hebdomadaire de l'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1 du 16/01/2024 (inclus) au 30/04/2024 (inclus).

Date de constatation finale : 02/05/2034

Date d'échéance : 05/05/2034 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)

Dates de constatation trimestrielle : 30/07/2024, 30/10/2024, 30/01/2025, 30/04/2025, 30/07/2025, 30/10/2025, 30/01/2026, 30/04/2026, 30/07/2026, 30/10/2026, 01/02/2027, 30/04/2027, 30/07/2027, 01/11/2027, 31/01/2028, 02/05/2028, 31/07/2028, 30/10/2028, 30/01/2029, 30/04/2029, 30/07/2029, 30/10/2029, 30/01/2030, 30/04/2030, 30/07/2030, 30/10/2030, 30/01/2031, 30/04/2031, 30/07/2031, 30/10/2031, 30/01/2032, 30/04/2032, 30/07/2032, 01/11/2032, 31/01/2033, 02/05/2033, 01/08/2033, 31/10/2033, 30/01/2034

Dates de paiement éventuel des coupons : 02/08/2024, 04/11/2024, 04/02/2025, 06/05/2025, 04/08/2025, 04/11/2025, 04/02/2026, 06/05/2026, 04/08/2026, 04/11/2026, 04/02/2027, 05/05/2027, 04/08/2027, 04/11/2027, 03/02/2028, 05/05/2028, 03/08/2028, 02/11/2028, 02/02/2029, 04/05/2029, 02/08/2029, 02/11/2029, 04/02/2030, 06/05/2030, 02/08/2030, 04/11/2030, 04/02/2031, 06/05/2031, 04/08/2031, 04/11/2031, 04/02/2032, 05/05/2032, 04/08/2032, 04/11/2032, 03/02/2033, 05/05/2033, 04/08/2033, 03/11/2033, 02/02/2034

Dates de remboursement anticipé automatique : 30/07/2024, 30/10/2024, 30/01/2025, 30/04/2025, 30/07/2025, 30/10/2025, 30/01/2026, 30/04/2026, 30/07/2026, 30/10/2026, 01/02/2027, 30/04/2027, 30/07/2027, 01/11/2027, 31/01/2028, 02/05/2028, 31/07/2028, 30/10/2028, 30/01/2029, 30/04/2029, 30/07/2029, 30/10/2029, 30/01/2030, 30/04/2030, 30/07/2030, 30/10/2030, 30/01/2031, 30/04/2031, 30/07/2031, 30/10/2031, 30/01/2032, 30/04/2032, 30/07/2032, 01/11/2032, 31/01/2033, 02/05/2033, 01/08/2033, 31/10/2033, 30/01/2034

Seuil de remboursement anticipé automatique : La barrière de remboursement anticipé automatique est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 100% du Niveau de Référence en fin de trimestre 4, puis décroît de 1,25% chaque trimestre, pour atteindre 56,25% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 39.

Barrière de versement des coupons : La barrière de versement du coupon est dégressive au fil du temps. Elle est fixée à 70% du Niveau de Référence en fin de trimestre 1, puis décroît de 1,25% chaque trimestre à partir de la fin du trimestre 29 (inclus), pour atteindre 55% du Niveau de Référence à la fin du trimestre 40.

Commission de souscription/rachat : Néant

Éligibilité : Contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Frais d'investissement : Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.

Cotation : Bourse de Luxembourg.

Commission de distribution : La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1,00% du montant nominal des Obligations placées, calculée sur la durée de vie maximale des Obligations. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.

Périodicité et publication de la valorisation : La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'émetteur (equityderivatives.natixis.com) et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et SIX Telekurs.

Double valorisation : Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.

Marché secondaire : Natixis⁽¹⁾ pourra fournir un prix indicatif des titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1,50%.

Agent de calcul : Natixis⁽¹⁾, ce qui peut être source d'un conflit d'intérêt⁽²⁾.

Code ISIN : FR001400NEY4

Nous attirons votre attention sur le fait que le titre de créance est destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

(1) Natixis : Standard & Poor's : A / Moody's : A1 / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur ni du Garant. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

(2) Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.



■ AVERTISSEMENTS

Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur. Il est relatif à un titre de créance destiné à être offert exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs au sens de l'article L411-2 du Code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet d'une communication à l'AMF.

Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Base et les Conditions Définitives de « **Millesime Klepierre Decrement 1.70€ Avril 2024** » afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce titre de créance peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Les titres de créance n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des États-Unis («offshore transaction», tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. « PHOENIX MEMOIRE KLEPIERRE DECREMENT 1.70 EUR AVRIL 2024 » est (i) éligible pour une souscription en compte titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir des informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de tenue de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce document à caractère promotionnel ne constitue pas un document d'analyse financière.

Informations importantes

Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une [documentation juridique](#) composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 9 juin 2023 par l'AMF sous le n° 22-210 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 07 juillet 2023 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base est disponible sur les sites internet de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/274/PROGRAM_SEARCH, et de l'AMF (www.amf-france.org) et est disponible auprès de Natixis 7, promenade Germaine Sablon, 75013 Paris. Les Conditions Définitives sont disponibles sur le site de la bourse du Luxembourg (www.bourse.lu) et de Natixis (<https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR001400NEY4/FT/DS>). L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne (« BCE »).

Avertissements sur l'Indice

Les Obligations ne sont en aucun cas sponsorisées, approuvées, vendues ou promues par Singapore Exchange Limited et / ou ses affiliés (collectivement, « SGX ») et SGX ne donne aucune garantie ou représentation que ce soit, expressément ou implicitement, que ce soit en ce qui concerne les résultats à obtenir à partir de l'utilisation de l'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1 et / ou du chiffre auquel l'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1 se situe à un moment donné d'un jour donné ou autrement. L'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1 est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta (France) SAS et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autre) envers qui que ce soit pour toute erreur dans le(s) Obligations et SGX ne sera pas tenu d'informer quiconque de toute erreur s'y trouvant. «SGX» est une marque commerciale de SGX et est utilisée par NATIXIS SI sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle de l'indice iEdge Klepierre SA Decrement 1.7 EUR GTR Series 1 appartiennent à SGX.

equitim.

Siège social : Société Equitim, 52 Avenue André-Morizet - 92100 Boulogne-Billancourt.
Société par Actions Simplifiée de 947 369 euros.
Numéro SIRET : 50093363500020

Entreprise d'investissement agréée en 2013 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 11283 et contrôlée par cette même autorité et l'Autorité des Marchés Financiers.